



**Les enseignements de la
Participation du Public par Voie
Électronique (PPVE)**

Projet site Tour Eiffel
[11 octobre - 17 novembre 2021]

Décembre 2021

Par arrêté municipal en date du 9 septembre 2021, la Mairie de Paris a ouvert une participation du public par voie électronique (PPVE) consacrée au projet d'aménagement du site Tour Eiffel.

Conformément à la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, cette PPVE s'est déroulée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a désigné une garante et un garant pour veiller au bon déroulement de la procédure, à la correcte information du public et à l'effectivité de sa participation.

Cette PPVE intervient après deux concertations publiques : une concertation préalable au titre du code de l'Urbanisme, qui s'est déroulée du 21 janvier au 1er mars 2019, et a porté sur les ambitions du projet ; puis une concertation publique sur la mise en compatibilité du PLU, à l'été 2019, au titre du code de l'Environnement. Ces deux concertations ont permis d'amender le projet dans ses phases initiales. Les bilans et enseignements de ces concertations publiques ont été portés à la connaissance du public dans le cadre de cette PPVE, et sont consultables en ligne sur le site www.concertationsitoutou Eiffel.fr.

Pour tenir compte des observations et propositions du public lors de la PPVE, ainsi que des échanges nourris lors des réunions publiques et des webinaires thématiques, différentes évolutions et adaptations – non substantielles – du projet sont proposées.

Au regard de la synthèse fournie par les garants, la Ville de Paris s'engage à prendre en compte les retours du public, en distinguant :

1. Les engagements sur des modalités de gestion du site et de ses activités culturelles, touristiques sportives et commerciales
2. Des évolutions du projet d'aménagement
3. Des lancements d'études suite à la PPVE

En effet, certaines adaptations de projet peuvent être mises en œuvre directement, d'autres doivent faire l'objet d'études préalables, afin de vérifier leur faisabilité avant de les intégrer au projet.

1. Engagements sur les modalités de gestion du site et de ses activités

- **Établir un plan de gestion du site**

De nombreuses contributions ont mis en avant la nécessité d'une meilleure prise en compte de la gestion ultérieure du site, notamment sur le nombre d'évènements autorisés, leur implantation, les nuisances sonores générées, mais également sur la propreté, l'entretien des espaces verts, ainsi que sur la sécurité et l'occupation de l'espace public (vendeurs à la sauvette, tuk-tuk, joueurs de bonneteau, etc.). Ce thème a également été soulevé par l'Autorité Environnementale.

Afin de répondre à ces préoccupations légitimes, la Ville s'engage à lancer un plan de gestion du site en lien avec les acteurs locaux, la Police Municipale, la Préfecture de Police et les directions concernées de la Ville de Paris, intégrant les volets suivants : gestion événementielle, entretien des espaces verts, propreté et sécurité du site.

- **Améliorer la qualité de la programmation commerciale des kiosques**

Dans le cadre du renouvellement de l'offre de kiosques prévus au projet, la Ville de Paris s'engage à renforcer l'inscription dans le cahier des charges et dans les critères de sélections les objectifs suivants :

- Une offre commerciale diversifiée :
 - o Mise en valeur du savoir-faire parisien, franciliens et français
 - o Offre alimentaire diversifiée, de qualité et adaptée à différents budgets
- Des engagements environnementaux et sociaux
 - o Fournisseurs parisiens, franciliens et français, produits issus de circuit courts et de l'agriculture biologique
 - o Offre tournée vers l'économie sociale et solidaire
 - o Réduction des déchets et suppression totale des plastiques à usage unique
- Une architecture commune, une esthétique et un fonctionnement améliorés :
 - o Architecture commune fixée par un cahier de prescriptions architecturales et techniques imposé aux candidats
 - o Intégration de fontaines à eau à certains kiosques et de dispositif de gestion des déchets

- **Assurer un gardiennage permanent et une fermeture des sanitaires publics la nuit**

Dans le cadre de l'amélioration et de l'augmentation de l'offre de sanitaires prévues au projet, la Ville propose d'offrir aux parisiens et visiteurs du site des commodités propres, gardiennées, sécurisées et fermées la nuit pour éviter tout mésusage.

- **Poursuivre la réflexion sur la place des autocars de tourisme.**

La Ville de Paris a d'ores et déjà engagé une réflexion sur la place des autocars à motorisation thermique dans Paris. A horizon 2024 et en particulier sur les grands sites touristiques, comme celui de la Tour Eiffel, la Ville de Paris s'oriente vers une interdiction de la circulation d'autocars de tourisme à motorisation thermique.

- **Améliorer les animations prévues pour les enfants et les familles**, notamment en conservant une place pour des manèges sur le site.
- **Étudier des revêtements de sols adaptés à la pratique des sports de glisse urbaine**, sans concession sur la valeur patrimoniale.

2. Évolutions du projet suite à la PPVE

Certaines évolutions du projet peuvent être mises en œuvre directement, sans nécessiter d'études préalables de faisabilité :

- **Prévoir des mesures de protections complémentaires de la circulation dans les rues adjacentes du projet**, notamment au droit des écoles, des crèches et des lieux de rassemblement rue Doumer et rue Franklin
- **Supprimer les places de stationnement d'autocars de tourisme sur le site**, conformément aux orientations sur la place des cars de tourisme dans Paris en 2024.
- **Améliorer la lisibilité (marquage, signalétique) des parcours cyclables, bus et piétons**, afin de limiter les conflits entre ces 3 types d'usagers.

3. Lancement d'études suite à la PPVE

Afin de tenir compte des observations émises, d'autres évolutions, qui pourraient faire l'objet de modifications du projet en cours de réalisation ou dans des phases ultérieures, sont à examiner et vont faire l'objet d'études préalables avant de décider s'il est possible et opportun de les intégrer au projet. Elles pourraient nécessiter, le cas échéant, de nouvelles formalités administratives.

Circulation, déplacement, stationnement

- **Améliorer les liaisons automobiles entre le 16ème et le 15ème arrondissement**

L'un des principaux sujets d'inquiétude concerne la circulation automobile entre rive gauche et rive droite, lorsque le Pont d'Iéna sera fermé à la circulation générale. À l'issue

des premières concertations de 2019, des adaptations importantes du projet ont déjà été réalisées : deux carrefours complets, autorisant tous les mouvements tournants, ont été ajoutés entre les avenues de New York et Albert de Mun d'une part, et la rue Lenôtre d'autre part.

Afin d'améliorer encore les liaisons automobiles, notamment entre le 16ème et le 15ème arrondissement, nous proposons d'étudier la création d'un tourne-à-gauche vers le pont de Bir-Hakeim depuis l'avenue de New-York, sens sortant de Paris, afin de permettre aux automobilistes d'emprunter ce pont plutôt que le pont de Grenelle, réduisant ainsi leur temps de parcours.

- **Améliorer les liaisons cyclables Nord-Sud et Est-Ouest.**

De nombreux cyclistes et associations ont proposé d'améliorer encore les liaisons cyclables dans le périmètre du projet et ses abords.

Sur l'axe Nord-Sud, il conviendra notamment d'étudier la création d'une piste cyclable dédiée sur le Pont d'Iéna, ainsi que sur l'avenue Albert de Mun, afin d'offrir une liaison directe entre l'avenue de New-York et celle du Président Wilson. L'opportunité d'une piste cyclable dédiée sur la rue Lenôtre pourra également être étudiée.

Sur l'axe Est-Ouest, des améliorations pourront être trouvées sur la fluidité du réseau express vélo (REVe) rive gauche : une piste cyclable unidirectionnelle est conservée sous la trémie du quai Jacques Chirac dans un sens, et dans l'autre sens, il est envisagé de créer une onde verte cycliste sur le REVe en surface, au droit de la Tour Eiffel, afin de limiter les temps d'attente des vélos aux carrefours situés en entrée et sortie de trémie.

- **Maintenir la traversée des bus RATP et véhicules de secours au niveau du Champ de Mars, sur l'avenue J. Bouvard, en supprimant tout trafic automobile.**

De nombreux riverains et utilisateurs des transports en commun ont exprimé leur inquiétude quant à la fermeture à toute circulation de l'avenue J. Bouvard, impliquant de modifier les terminus, les arrêts et les itinéraires des bus 69 et 86.

Afin de ne pas détériorer les conditions d'accès aux transports en commun de ces usagers, il est prévu d'étudier la conservation des arrêts et terminus des bus 69 et 86 dans leur état actuel, en préservant un passage des bus RATP sur l'avenue J. Bouvard. Pour conserver les ambitions du projet d'assurer une unité paysagère à l'échelle du site, toute circulation et stationnement d'automobiles, cars de tourisme et tout autre véhicule (en dehors des bus RATP et des véhicules de secours) resterait strictement interdite.

- **Étudier le repositionnement des places de dépose/repose de navettes,** afin de limiter les nuisances pour les riverains.

- **Étudier le déplacement de l'emplacement de l'arrêt Open Tour prévu rue de Suffren**, afin de limiter les nuisances pour les riverains.

Paysage, patrimoine et végétalisation

- **Adapter le projet sur le pont d'Iéna**

La présence de nombreux bacs végétalisés sur le Pont d'Iéna a été largement remise en question, les contributeurs doutant de leur intérêt écologique et craignant mésusages, malpropreté et difficultés d'entretien.

Il convient donc d'étudier un nouveau mobilier permettant d'agrémenter la promenade sur le pont piétonnisé, tout en séparant les flux piétons des circulations vélos et bus RATP.

- **Accorder une place plus importante au végétal et à la nature**

La PPVE a mis en évidence de nombreuses inquiétudes et incompréhensions sur les intentions du projet quant à l'aménagement des espaces verts du Champ de Mars, et singulièrement la réduction des pelouses du tapis vert et les cheminements en béton désactivé proposé entre les 2 rangées d'arbres centrales, tout en appelant à davantage de végétalisation en pleine terre.

Aussi, une réflexion sera menée pour accorder encore davantage de place au végétal dans le projet et notamment :

- en adaptant le projet d'aménagement paysager du Champ de Mars pour augmenter et améliorer encore la qualité des espaces végétalisés,
- en proposant des matériaux alternatifs et davantage perméables, pour le cheminement piéton entre les rangées d'arbres centrales du Champ de Mars,
- en étudiant toute possibilité d'augmenter encore les surfaces végétales, notamment autour de la Fontaine de Varsovie.

- **Étudier la restauration des bancs en pierre et sculptures (vases Médicis etc.)**, notamment autour de la Place J. Rueff.

Enfin, le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre le dialogue avec les riverains, les parisiens et les acteurs locaux, en indiquant au fur et à mesure de l'avancée des études complémentaires les évolutions qui pourront être intégrées au projet et mises en œuvre. Cette information sera mise en œuvre dans le cadre de la communication de chantier portée par PariSeine. Cette dernière permettra également de donner aux riverains et aux usagers toutes les informations sur les périmètres et les calendriers de travaux, leur permettant d'anticiper au mieux l'enchaînement des différentes phases du chantier. Une attention particulière sera portée à la limitation des nuisances durant toute cette période.